

Un million de gazettes contre le plan “métiers lourds”

■ Les syndicats distribuent à partir de ce lundi le 2^e numéro de leur journal des pensions.

Le front commun syndical est en pleine mobilisation contre le plan du gouvernement concernant la pension dans les métiers pénibles. Le 2 octobre, des manifestations auront lieu dans les principales villes du pays (on attend dix mille personnes à Bruxelles notamment). Mais dès ce lundi 17 septembre, la CSC chrétienne, la FGTB socialiste et la CGSLB libérale entament une large campagne de sensibilisation, qui passera par la distribution – dans les entreprises, sur les marchés, lors de débats... – d’un million d’exemplaires du deuxième numéro de leur *Journal des pensions*.

Au printemps, le front commun avait déjà livré un million de gazettes pour protester contre la réforme des pensions dans son ensemble. Cette fois, le journal est

centré sur la thématique des pensions dans les métiers lourds, et plus particulièrement dans le secteur privé (dans le secteur public, syndicats et autorités se sont accordés sur une liste de métiers pénibles). Un thème bien dans l’actualité puisque le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) a fait adopter au Conseil des ministres un texte visant à prendre en

compte la pénibilité du travail dans le calcul de la carrière et que les partenaires sociaux négocient (péniblement) sur le sujet au Conseil national du travail.

Intitulé “Avis de tempête sur les métiers lourds”, le journal explique les effets, néfastes selon les syndicats, du plan “métiers lourds” du gouvernement. Celui-ci prévoit que, en compensation du relèvement de l’âge légal de la pension à 67 ans (en 2030) et de la pension anticipée, les personnes qui exercent un métier pénible puissent soit prendre une pension anticipée (jamais avant 60 ans cependant), soit bénéficier d’un bonus financier s’ils restent au travail jusqu’à l’âge légal. Quatre grandes catégories de critères ont été déterminées: charge physique, environnement de travail, risque et charge émotionnelle. Plus le travailleur remplit de critères, plus tôt il pourra partir à la pension anticipée.

“Un choix de société”

Problème, selon le front commun: non seulement la retraite ne sera que légèrement anticipée mais, surtout, le montant de la pension s’en trouvera sérieusement raboté (voir ci-contre). “Il est hors de question que les travailleurs soient pénalisés lorsqu’ils exercent un métier lourd. Ils devraient au contraire être valorisés”, écrivent les syndicats. “C’est la double peine, alors que nos pensions sont déjà parmi les plus basses

d’Europe”, appuie Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC.

Au lieu d’appauvrir les pensionnés, les organisations de travailleurs plaident pour une pension maintenue à 65 ans; une pension légale qui permette de terminer sa vie dignement; une véritable prise en compte de la pénibilité du travail qui évite au travailleur d’être à bout quand il

part à la retraite... Elles réclament également un vrai plan d’aménagement des fins de carrière, avec possibilité de crédit-temps à partir de 55 ans; obligation pour les employeurs de mettre en place une politique de fin de carrière adéquate; droit à la pension anticipée à 62 ans et 42 ans de carrière ou à 60 ans après 35 ans de travail pénible ou après 40 ans de carrière comprenant 20 ans de travail pénible.

Ces propositions syndicales auront un coût important, admettent les syndicats. “Mais elles sont humainement nécessaires, rétorque Marie-Hélène Ska. Et puis, budgétairement, il s’agit d’un choix de société. On peut décider d’octroyer six milliards de baisses de cotisations patronales. On peut lancer un plan d’investissement de 150 milliards. Très bien. Mais on peut aussi choisir de financer des retraites décentes et de lancer un plan de soutien aux personnes âgées. C’est un choix. C’est un débat de société.”

“Des pensions décentes, prises à un âge raisonnable, c’est notre droit et notre choix”, conclut la gazette des syndicats.

L. G.

L’impact sur la pension

Jusqu’à 250 euros en moins par mois

Pension anticipée, pension rabotée.

Le projet Bacquelaine prévoit que les travailleurs dans un métier pénible puissent partir plus tôt à la pension, mais avec un montant moins élevé. Les syndicats livrent des exemples.

Prenons le cas d’un employé

qui a droit à une pension maximale de 2357€ après une carrière de 44 ans. S’il bénéficie d’un critère de pénibilité et part à la pension anticipée à 60 ans et 42 ans de carrière, il perd 80€/mois. S’il rencontre deux critères, il peut partir à 60 ans et 40 ans de carrière, mais perd 167€/mois. S’il a trois critères, il pourra partir à 60 ans et 38 ans de carrière, mais perdra 254€/mois.